

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann
Nombre de conseillers élus 11
Nombre de conseillers en fonction 11
Nombre de conseillers présents 7

## COMMUNE DE WEGSCHEID

### PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 5 avril 2022  
Sous la présidence de M. Jean-Marie BERLINGER, Maire

**Sont présents :**

M. le maire : Jean-Marie BERLINGER

MM. les adjoints au maire : Cédric GARNIER et Jean Fred FONTAINE

Mmes et MM. les conseillers municipaux : Angélique KOENIG, Katia KUSTER,  
Frédéric PONTHEIU, Anne-Marie TARTEREAUX

**A donné procuration** : Axel-Wolfgang GABRIEL à Jean-Marie BERLINGER  
Benoît SIRE à Angélique KOENIG

**Absent excusé non représenté** : Céline GUILLEMAIN

**Absent non excusé** :

**Secrétaire de séance** : M. Frédéric PONTHEIU

**Date de la convocation** : 1<sup>er</sup> avril 2022

**Ordre du jour :**

- 1 – Budget communal : Examen et approbation du compte de gestion 2021
- 2 – Budget communal : Examen et approbation du compte administratif 2021
- 3 – Budget communal : Affectation des résultats 2021
- 4 – Budget eau : Examen et approbation du compte de gestion 2021
- 5 – Budget eau : Examen et approbation du compte administratif 2021
- 6 – Budget eau : Affectation des résultats 2021
- 7 – Budget communal : Fixation des taux de taxes foncières 2021
- 8 – Budget communal : Approbation du budget primitif 2022
- 9 – Budget eau : Approbation du budget primitif 2022
- 10 – Syndicat Intercommunal Scolaire
- 11 – Nomination d'un régisseur titulaire régie distillerie
- 12 – Vente embouteilleur pressoir
- 13 – Divers et communications

A 19h15, M. le maire accueille le conseil municipal à cette séance axée principalement sur les finances des années 2021 et 2022.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition de M. Jean-Marie BERLINGER, maire, le conseil municipal, désigne, à l'unanimité, M. Frédéric PONTHEU pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

M. le maire soumet ensuite aux conseillers l'ordre du jour détaillé de la séance dont la composition est adoptée sans modification.

## **POINT 1**

### **BUDGET COMMUNAL** **EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**

M. le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Et ont signé les membres présents.

## **POINT 2**

### **BUDGET COMMUNAL** **EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Cédric GARNIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Jean-Marie BERLINGER, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Déficit ou dépenses	Excédents ou recettes	Déficit ou dépenses	Excédents ou recettes	Déficit ou dépenses	Excédents ou recettes
Opérations de l'exercice 2021	-155 315.59	93 241.12	-312 938.85	302 828.96	-468 254.44	396 070.08
<b>Résultats de l'exercice 2021</b>		<b>-62 074.47</b>		<b>-10 109.89</b>		<b>-72 184.36</b>
Résultats reportés 2020		65 815.21		70 655.88	0.00	136 471.09
TOTAUX	0.00	3 740.74	0.00	60 545.99	0.00	64 286.73
<b>Résultats de clôture 2021</b>		<b>3 740.74</b>		<b>60 545.99</b>		<b>64 286.73</b>
Reste à réaliser	-26 000.00	0.00			-26 000.00	0.00
TOTAUX CUMULES	-26 000.00	3 740.74	0.00	60 545.99	-26 000.00	64 286.73
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>-22 259.26</b>		<b>60 545.99</b>		<b>38 286.73</b>

2° Constate pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Hors de la présence de M. le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal.

### **POINT 3**

#### **BUDGET COMMUNAL** **AFFECTATION DES RESULTATS 2021**

Le conseil municipal,

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 conforme au compte de gestion du receveur,

Considérant les résultats de l'exercice 2021, à savoir :

- Déficit de : 62 074.47 € en section d'investissement
- Déficit de : 10 109.89 € en section de fonctionnement

et les résultats de clôture au 31/12/2021, à savoir :

- Excédent de : 3 740.74 € en section d'investissement
- Excédent de : 60 545.99 € en section de fonctionnement

Décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit :

- la somme de : 38 286.73 € est reportée au compte 002 en recette de fonctionnement.

**POINT 4****BUDGET EAU**  
**EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**

M. le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ;

Approuve, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Et ont signé les membres présents.

**POINT 5****BUDGET EAU**  
**EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Cédric GARNIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par M. Jean-Marie BERLINGER, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Déficit ou dépenses	Excédents ou recettes	Déficit ou dépenses	Excédents ou recettes	Déficit ou dépenses	Excédents ou recettes
Opérations de l'exercice 2021	-3 226.78	11 541.20	-23 056.86	28 782.03	-26 283.64	40 323.23
<b>Résultats de l'exercice 2021</b>		<b>8 314.42</b>		<b>5 725.17</b>		<b>14 039.59</b>
Résultats reportés 2020		36 474.11		32 876.36		69 350.47
TOTAUX	0.00	44 788.53	0.00	38 601.53	0.00	83 390.06
<b>Résultats de clôture 2021</b>		<b>44 788.53</b>		<b>38 601.53</b>		<b>83 390.06</b>
Reste à réaliser					0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	0.00	44 788.53	0.00	38 601.53	0.00	83 390.06
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>44 788.53</b>		<b>38 601.53</b>		<b>83 390.06</b>

2° Constate, pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Hors de la présence de M. le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget eau.

## **POINT 6**

### **BUDGET EAU** **AFFECTATION DES RESULTATS 2021**

Le conseil municipal,

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 conforme au compte de gestion du receveur,

Considérant les résultats de l'exercice 2021, à savoir :

- Excédent de : 8 314.42 € en section d'investissement
- Excédent de : 5 725.17 € en section de fonctionnement

Et les résultats de clôture au 31/12/2021, à savoir :

- Excédent de : 44 788.53 € en section d'investissement
- Excédent de : 38 601.53 € en section de fonctionnement

Décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit :

- La somme de : 44 788.53 € est reportée au compte 001 en recette d'investissement ;
- La somme de : 38 601.53 € est reportée au compte 002 en recette de fonctionnement.

## **POINT 7**

### **BUDGET COMMUNAL** **FIXATION DES TAUX DES TAXES LOCALES 2022**

Depuis la réforme de la fiscalité locale qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales de la commune est composé :

- de la taxe foncière sur les propriétés bâties, parts communales et métropolitaines réunies ;
- de la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires ;
- et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Pour rappel, la loi de finances 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici 2023 et le gel du taux pour 2020, 2021 et 2022. Afin de compenser cette perte de ressources, les communes bénéficient depuis 2021 du transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département de 2020 soit un taux de 24,12 % pour la commune de Wegscheid (10.95 % + 13.17 %).

Pour la 3ème année consécutive, le taux de taxe d'habitation des résidences secondaire est gelé sur son niveau de 2019, soit 22.15%. Les communes disposeront à nouveau de leur pouvoir de taux dès 2023.

Sur proposition de M. le maire de maintenir les taux appliqués en 2021 et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les taux des taxes locales pour 2022 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24.12 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 113.29 %

**POINT 8****BUDGET COMMUNAL**  
**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022**

M. le maire et son 1<sup>er</sup> adjoint, présente au conseil municipal le budget primitif M14 de l'exercice 2022.

La balance générale se présente comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Section fonctionnement	351 699.73	351 699.73
Section investissement	26 925.00	53 425.00
Reste à réaliser	26 500.00	0.00
	-----	-----
TOTAL	405 124.73	405 124.73

Après avoir examiné l'état de la dette, et après avoir entendu les explications de M. le maire et son 1<sup>er</sup> adjoint, les conseillers municipaux approuvent à la majorité et signent le budget primitif 2022 (M14).

**POINT 9****BUDGET EAU**  
**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022**

M. le maire et son 1<sup>er</sup> adjoint, présente au conseil municipal le budget primitif M49 de l'exercice 2022.

La balance générale se présente comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Section fonctionnement	68 872.31	68 872.31
Section investissement	61 308.53	61 308.53
Reste à réaliser	0	0
	-----	-----
TOTAL	130 180.84	130 180.84

Après avoir examiné l'état de la dette, et après avoir entendu les explications de M. le maire et du 1<sup>er</sup> adjoint, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité et signent le budget primitif 2022 (M49).

**POINT 10****SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE****1/ SUPPRESSION DELIBERATION DU 8 MARS 2022**

Depuis le dernier conseil municipal du 8 mars 2022, la situation au Syndicat Intercommunal Scolaire (SIS) a évolué.

Une réunion de mise au point entre les sept maires des communes concernées s'est déroulée le 24 mars et une autre avec l'ensemble du SIS le 4 avril afin de discuter des modalités de sortie, des problèmes de personnel, de secrétariat, de comptabilité...

Aujourd'hui la situation est enfin clarifiée ; les communes de Sickert, Kirchberg et Wegscheid ne sortent plus du SIS.

Les communes d'Oberbruck, Rimbach, Dolleren et Sewen quittent le SIS et leur RPI.

Le secrétariat du SIS sera assuré à Dolleren jusqu'au 31 décembre par la secrétaire de mairie qui prendra sa retraite en fin d'année.

Au 31 décembre, une nouvelle secrétaire sera désignée et la comptabilité sera transférée en mairie de Kirchberg.

La Préfecture informera les trois communes de la date à laquelle le changement de présidence doit être effectué et validera la procédure de sortie des quatre communes du RPI du haut.

La Trésorerie apportera son aide quant à la répartition des montants restants entre les sept communes.

Sur le principe, les quatre communes sortantes doivent prendre une délibération en conseil municipal. A réception de ces délibérations, le président convoquera le SIS qui devra valider la sortie, sortie qui devra ensuite être validée par l'ensemble des communes formant le SIS.

Les statuts seront modifiés et adaptés à la nouvelle configuration du SIS.

Il convient donc de supprimer la délibération prise en conseil municipal du 8 mars 2022 dans laquelle il était prévu la sortie des communes de Sickert, Kirchberg et Wegscheid du SIS actuel.

Sur proposition de M. le maire et considérant les nouveaux éléments apportés suite à la réunion de mise au point entre les maires des sept communes, le conseil municipal :

- Vote à l'unanimité pour la suppression de la délibération prise lors du conseil municipal du 8 mars dernier ;
- L'autorité territoriale sera chargée de transmettre cette nouvelle délibération à Mme l'Inspectrice de l'Éducation Nationale.

## **2/ TRANSPORT**

La Région Grand Est a donné son accord pour l'ajout d'un arrêt du bus scolaire rue Georges Pompidou (angle rue Manufacture Royale).

Il conviendra d'apprécier ou non le maintien de cet arrêt.

La participation aux frais de transport sera maintenue pour la commune de Wegscheid, par solidarité envers les communes de Kirchberg et Sickert.

### **POINT 11**

#### **NOMINATION D'UN REGISSEUR TITULAIRE**

Selon la durée de l'absence du régisseur titulaire, son remplacement est assuré soit par le mandataire suppléant soit par un régisseur intérimaire.

Lorsque l'absence du régisseur titulaire se prolonge au-delà de la durée réglementaire d'un intérim (six mois renouvelables une fois), il convient d'en nommer un nouveau.

M. Fabien BISCHOFF, actuel régisseur titulaire de la régie distillerie de la commune de Wegscheid, a été placé en congé longue maladie le 2 août 2021.

Considérant son premier congé maladie ordinaire le 14 avril 2021, le délai prévu de six mois renouvelables une fois est à présent dépassé.

Sur ce constat, M. le maire propose de nommer Mme Nathalie VELATI, secrétaire de mairie et régisseur intérimaire actuel, au poste de régisseur titulaire en remplacement de M. BISCHOFF.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la nomination de Mme Nathalie VELATI au poste de régisseur titulaire de la régie distillerie.

**POINT 12****VENTE EMBOUTEILLEUR PRESSEUR**

M. le maire présente aux conseillers la photo d'un embouteilleur anciennement utilisé au pressoir communal.

L'activité du pressoir étant à présent gérée par l'association des arboriculteurs, M. le maire propose de vendre ce matériel (non utilisé par l'association).

Après discussions, le prix plancher est fixé à 50€.

Le conseil municipal autorise M. le maire à vendre ce matériel et à signer tout document concernant cette vente.

**POINT 13****DIVERS ET COMMUNICATION**

M. le maire fait part aux conseillers du mail reçu par la Communauté des Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach concernant l'obtention d'un financement relatif à l'équipement informatique des écoles.

Suite à un état des lieux réalisé en 2020, il a été constaté divers équipements obsolètes et/ou défectueux dans les salles de classe.

Il a donc été décidé de remplacer complètement lesdits équipements sur la base d'une dotation type pour chaque classe, composée de :

- Un écran interactif en remplacement des TBI et VPI : cet écran de 75 pouces, tactile et connecté à Internet, sera accessible à l'ensemble de la classe par l'intermédiaire d'un clavier Bluetooth que les élèves pourront se partager. Cet écran sera fixé au mur et réglable en hauteur par commande électrique.
- Un ordinateur portable neuf, dédié à chaque écran, et équipé d'une suite logicielle complète, Office et Smart
- Un ordinateur portable neuf, attribué à chaque Directeur d'école et équipé d'une suite logicielle complète, Office et Smart

Le budget global de cette opération communautaire, d'un montant total de 200 000 € HT, a été validé par le Conseil lors de sa séance de vote du budget 2022.

L'appel d'offres a été lancé et c'est la Société Telmat qui l'a emporté.

L'installation de ces équipements est planifiée à partir du mois de mai 2022 et sera complète pour la rentrée de septembre, en fonction des approvisionnements auprès du fournisseur. Dans la mesure du possible, nous essayerons d'organiser ces installations par école complète et pendant les vacances scolaires afin de limiter les désagréments.

M. le maire donne ensuite la parole aux élus pour un tour de table.

**A/ M. Jean-Fred FONTAINE**

- Rappelle la date de la matinée citoyenne : 7 mai 2022 (un flyer sera distribué aux habitants). Un repas commun sera organisé au Mille-Club avec la commune de Kirchberg.

M. le maire en profite pour préciser que la livraison des fleurs pour la commune se fera le vendredi 6 mai (et le vendredi 13 mai pour les particuliers).

Les fleurs de la commune pourront alors être plantées lors de la matinée citoyenne.

- Enclos à chèvre : réception du devis ce jour des Établissements Lucien WALCH d'un montant de 2 714.16€ TTC.  
Les travaux pourront être réalisés en plusieurs étapes ; la sécurisation de l'enclos reste indispensable pour pouvoir y placer les chèvres.  
Les essais effectués ces dernières années ont prouvé l'efficacité des chèvres pour débroussailler à moindre coût les parcelles communales.
- Rappelle une fois de plus la nécessité de développer le verger rue du Soultzbach.

Mme Angélique KOENIG souhaite ajouter que certains habitants trouvent dommage de ne pas s'occuper également du verger au centre du village.

M. le maire ajoute que les arboriculteurs vont tailler prochainement les arbres de ce verger.

### **B/ M. Frédéric PONTHEU**

La structure du site internet est réalisée, reste à présent à définir le contenu.

Un point sera fait pour alimenter le site et le développer.

### **C/ M. Cédric GARNIER, 1<sup>er</sup> adjoint au maire**

Point SIKW :

- la séance budgétaire aura lieu la semaine prochaine (les dotations sont maintenues par rapport à l'année 2021)

- Ecole maternelle : des travaux d'investissement sont prévus concernant l'isolation arrière du bâtiment.

- Caveau : un investisseur vosgien est intéressé pour un projet, à ce jour en cours de développement.

Le local ne répondant plus à certaines normes de sécurité et compte tenu de l'obligation de faire vérifier les lieux par la commission de sécurité, des travaux sont à prévoir (toilettes, accès aux personnes à mobilité réduite).

Plus aucun conseiller ne souhaitant intervenir, M. le maire lève la séance à 21h30.

**Tableau des signatures  
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations  
du conseil municipal de la commune de Wegscheid  
de la séance du 5 avril 2022**

Ordre du jour :

- 1 – Budget communal : Examen et approbation du compte de gestion 2021
- 2 – Budget communal : Examen et approbation du compte administratif 2021
- 3 – Budget communal : Affectation des résultats 2021
- 4 – Budget eau : Examen et approbation du compte de gestion 2021
- 5 – Budget eau : Examen et approbation du compte administratif 2021
- 6 – Budget eau : Affectation des résultats 2021
- 7 – Budget communal : Fixation des taux de taxes foncières 2021
- 8 – Budget communal : Approbation du budget primitif 2022
- 9 – Budget eau : Approbation du budget primitif 2022
- 10 – Syndicat Intercommunal Scolaire
- 11 – Nomination d'un régisseur titulaire régie distillerie
- 12 – Vente embouteilleur pressoir
- 13 – Divers et communications

Nom	Prénom	Qualité	Signature	Procuration
BERLINGER	Jean-Marie	Maire		
GARNIER	Cédric	1 <sup>er</sup> adjoint		
FONTAINE	Jean Fred	2 <sup>ème</sup> adjoint		
GABRIEL	Axel-Wolfgang	Conseiller municipal		
GUILLEMAIN	Céline	Conseillère municipale		
KOENIG	Angélique	Conseillère municipale		
KUSTER	Katia	Conseillère municipale		
PONTHIEU	Frédéric	Conseiller municipal		
SIRE	Benoît	Conseiller municipal		
TARTEREAUX	Anne-Marie	Conseillère municipale		